

du 19 Mai 1971

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Dahomey.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- Vu la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
- Vu l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
- Vu la Loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey;
- Vu le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n°120/PR-SGG du 11 Mars 1966, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey;
- Vu le Décret n°125/PR-SGG du 11 Mars 1966, portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

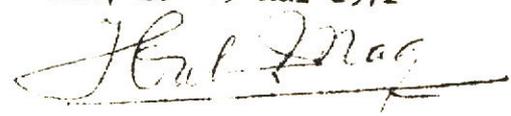
Article 1er.- Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey, au grade de COMMANDEUR pour prendre rang du 20 Mai 1971

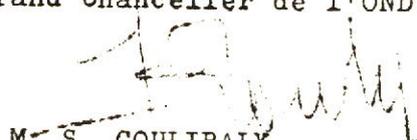
Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
Udo HORSTMANN
Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Dahomey

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 19 Mai 1971

Par le Président du Conseil Prési-
sidentiel
Le Grand Chancelier de l'OND


H. M A G A


M. S. COULIBALY

Ampliations :

PCP	4	CS	6	SGG	4
MCP	4	Ministères	II	DN	I
DGAJL	2	DCCT	I	HCI	3
DEP	I	Gde Ch.	I5	IAA	I
JORD	I	Dir.St.	I	Intéressé	I